passer sans protester les attaques de M. Doumont contre un fonctionnaire qui a perdu la confiance du gouvernement. (Applaudissements à gauche).

M. Pourquery de Boisserin. — Je demande non la disjonction des interpellations, mais la discussion de l'interpellation Drumont à la suite de celles de MM. Marchal et Morinaud.

Sur une première consultation, la Chambre refuse d'ajourner l'interpellation Drumont à un mois.

Après un scrutin, elle décide de joindre les deux interpellations par 293 voix contre 249.

LE DRAME DE MARGUERITTE

M. Morinaud va donc continuer son interpellation au sujet du drame de Marguerite sur l'insécurité générale en Algérie.

M. Albin Rozet monte à la tribune : il doit attendre cinq minutes avant de pouvoir se faire entendre.

Il refait le récit du drame de Marguerite déjà conté à la Chambre vendredi dernier.

Il se fait cependant l'écho d'un bruit qui court en Algérie et après lequel, la veille du drame, un colon aurait troublé par des voies de fait une fête religieuse indigène.

M. Waldeck-Rousseau. — Ce bruit n'est pas fondé.

M. Albin Rozet. — J'espère que le gouvernement prendra des mesures énergiques pour la punition des coupables.

L'orateur, qui ne paraît pas avoir l'oreille de la Chambre, est interrompu fréquemment. Il s'apprend, d'ailleurs, rien de nouveau.

Il croit nécessaire de remonter jusqu'à Abd-el-Kader.

L'orateur s'occupant du salaire des indigènes dit qu'il y a de 120 000 à 140 000 ouvriers indigènes qui sont intimement mêlés à l'œuvre de colonisation européenne.

Il estime, dit-il, que c'est un chiffre respectable sur une population de 4 millions d'habitants.

D'autre part, il faut avoir le courage de le dire, les indigènes sont trop souvent maltraités par les Européens.

C'est ainsi qu'on se crée des rancunes.

M. Marchal. — Vous n'omettez là que des hypothèses!

M. Albin Rozet parle ensuite des grèves qui se sont déclarées à Alger l'année dernière.

L'administration s'est montrée très dure vis-à-vis des indigènes.

Il montre la nécessité pour la métropole de faire cesser les divisions qui nuisent au succès de la colonie.

Tout en rendant hommage aux administrateurs, il demande qu'ils soient justes envers les indigènes comme envers les Européens.

M. Rozet, parlant des écoles indigènes et des questions religieuses, croit nécessaire de recommander aux instituteurs les principes de la tolérance.

Il voudrait qu'on fasse faire aux jeunes élèves de nombreux devoirs sur la tolérance.

Pour l'instruction de la Chambre, il donne lecture d'un chapitre d'un livre scolaire de lecture à l'usage des écoles arabes.

Une voix à droite. — C'est un véritable cours gratuit auquel nous assistons.

M. Albin Rozet. — Je demande que les indigènes aient un journal à eux. Pourquoi ne l'a-t-on pas fait?

Une voix. — Qui paiera les frais?

L'orateur continue ainsi durant une heure; ses digressions oiseuses sur des faits sans importance fatiguent la Chambre qui s'octroie une suspension de séance à 4 heures.

Après une suspension d'audience, M. Albin Rozet continue son discours au milieu de la plus grande indifférence.

Il lit quelques lettres et documents tendant à prouver qu'il n'y a pas un accord parfait entre les colons et les indigènes.

L'orateur appelle l'attention du ministre de la Justice sur quelques faits particuliers où l'indigène est lésé.

Il se plaint qu'on ne s'occupe pas assez de l'Algérie et après avoir rappelé les engagements formels de plusieurs ministres intéressés, il demande qu'on y donne suite.

Il compare la situation de l'Arabe vis-à-vis des colons à celle de l'eau qui grossit une éponge et se déclare partisan de la représentation des indigènes.

M. Montaud proteste contre une affirmation de M. Rozet. Il déclare que les assemblées municipales d'Algérie s'occupent des intérêts des indigènes.

Il donne comme exemple ce qu'a fait à cet égard la municipalité de Constantine.

M. Rozet demande une nouvelle loi foncière en Algérie.

On a appelé, dit-il en terminant, l'Algérie la fille aînée de la France; il faut que la fille soit digne de la mère.

DISCOURS DE M. MARCHAL

M. Marchal succède à la tribune à M. Albin Rozet.

On sent qu'il a écrit son discours qui commence par une description soignée de Marguerite, un nom qui sonne clair, dit-il, aux oreilles françaises.

Cette localité porte en effet le nom d'un général qui s'est illustré en Algérie, et est mort à la frontière en défendant la patrie menacée.

La séance continue.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Ce n'est pas une discussion législative qui s'est poursuivie jeudi à la tribune, c'est un véritable travail de Commission où on a ergoté sur un mot, sur un chiffre, sur une virgule.

On discute pendant un long moment sur les mérites de l'article 11 (délai de déclaration des accidents); divers amendements sont proposés retirés ou repoussés ou encore renvoyés à la Commission. Sur la proposition de M. de Ramel on inscrit dans le texte de la loi que les frais de procédure seront avancés par le Trésor, afin que les greffiers et les gens de loi soient certains d'être remboursés.

A 6 h. 1/2, la Chambre avait voté l'article 15. Elle continuera lundi.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

COMMISSION DU BUDGET

La Commission du Budget s'est réunie aujourd'hui ; elle a commencé l'examen de la question de l'impôt sur le revenu et du contre-projet déposé par le groupe de l'impôt sur le revenu, tendant à remplacer dans le budget de 1902, les quatre contributions directes par un impôt général et progressif sur le revenu.

Elle a entendu, au nom du groupe, M. Klotz, accompagné de MM. Magniaudé et Brun, qui a fait l'exposé du contre-projet, de son mécanisme, de son économie, de ses conséquences financières, politiques et sociales.

Après cette audition, M. Merlou s'est expliqué sur le projet d'impôt de statistique qu'il a proposé au nom de la Commission spéciale de l'impôt sur le revenu.

Après une longue discussion, on passe au vote.

Par 15 voix contre 11, la Commission vote la disjonction du contre-projet Fernand Brun et Meugreor.

Plusieurs membres de la majorité qui étaient absents au moment de ce vote rentrent en séance et protestent.

La Commission annule le vote et décide de recommencer mardi une nouvelle discussion.

INTERPELLATION RETIRÉE

M. Le Provost de Launay qui avait demandé à interpeller le ministre de la Guerre au sujet de la date de convocation des réservistes de sa région a retiré son interpellation.

Le ministre de la Guerre a reporté à fin août la date de convocation. M. Le Provost de Launay est satisfait.

LA QUESTION DU COMTE DE CASTELLANE

Après une conversation avec M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères, le comte de Castellane a renoncé à poser pour le moment la question relative aux événements de Metz.

LES SÉQUESTRATIONS ARBITRAIRES

M. Gautret, député de la Vendée, a déposé hier, sur le bureau de la Chambre, une proposition de loi tendant à prévenir les séquestrations d'individus illégalement pratiquées par des particuliers.

L'exposé des motifs est ainsi conçu :

« Le Code pénal punit la séquestration. »

De nombreux exemples, et récemment la séquestration de Poitiers, prouvent qu'on peut actuellement détenir pendant vingt ans un membre de sa famille sans éveiller l'attention des pouvoirs publics.

Il ne faut pas que de pareils faits se renouvellent en plein XXe siècle.

Et c'est dans le but d'en rendre le retour sinon impossible, du moins très difficile, que nous avons l'honneur de déposer la proposition suivante.

Son adoption permettra en outre à la justice, de ne pas perdre de vue certains individus, et rendra moins pénible la recherche des criminels qui, considérés comme disparus, peuvent en toute liberté, sans être inquiétés, vivre sur nos boulevards.

ARTICLE PREMIER. — Chaque année, avant le 1er février, et le cas échéant à toute époque de l'année, les commissaires de police et, dans les communes dépourvues de commissaires, les maires devront établir la liste des personnes qui, en résidence dans leur commune, auront cessé d'y habiter au 31 décembre de l'année écoulée, et avec l'indication de la nouvelle demeure, adresseront cette liste au procureur de la République de l'arrondissement qui vérifiera d'urgence la sincérité des déclarations précédentes.

ART. 2. — Les parents responsables ou tuteurs devront immédiatement indiquer au commissariat de police ou à la mairie la nouvelle résidence de leurs enfants, mineurs ou pupilles.

Ces listes devront, dans les mêmes conditions qu'à l'article 1er, être transmises au Parquet du chef-lieu d'arrondissement.

ART. 3. — Toute déclaration faite en conformité de l'article 2 et reconnue fausse sera punie d'un emprisonnement de trois mois à cinq ans.

La déchéance ou la suppression de la tutelle pourront être prononcées.

L'INDUSTRIE MINIÈRE

M. Dubief avait été chargé, il y a quelques mois, par la Commission du travail, de rédiger un rapport sur l'état actuel des industries minières en France.

Ce rapport est fait, et M. Dubief conclut qu'il y a un grand nombre de mines concédées, non exploitées et qui méritent de l'être. Le rapporteur s'efforce d'établir ensuite que la loi de 1810 institue une procédure trop longue et trop compliquée pour la déchéance des Compagnies qui n'exploitent pas et qu'il y a lieu de modifier la législation actuelle.

LES SOCIALISTES DISSIDENTS

Les socialistes dissidents se sont réunis aujourd'hui pour constituer un nouveau groupe parlementaire qui a pris le titre de groupe socialiste révolutionnaire.

Ils ont reçu deux nouvelles adhésions, celles de MM. Ombanet et Jacques Dufour, ce qui porte leur nombre à dix.

M. Dejeante a été nommé secrétaire.

Quelle est la différence entre les ministériels et les révolutionnaires?

M. Zévaès l'explique ainsi :

« Nous n'avons jamais subordonné au ministère ni notre doctrine ni notre programme sur l'intérêt du prolétariat.

Nous n'avons pas cru, pour complaire au ministère, devoir répudier le collectivisme ni approuver les crimes de Chalon et de Montceau.

Être ministériel, c'est d'abord admettre, en théorie, l'entrée d'un socialiste dans le gouvernement de la bourgeoisie capitaliste.

C'est ensuite, dans la pratique, subordonner au salut du ministère le salut du socialisme et du prolétariat. »

SÉNAT

Séance du vendredi 31 mai

La séance est ouverte à 3 heures sous la présidence de M. Fallières.

On adopte d'abord deux projets de loi d'intérêt local, puis on continue la discussion de la proposition de loi relative à la situation des mécaniciens.

M. Godin, rapporteur de la Commission, répond aux discours qu'ont prononcés hier MM. Prevet et Gourju.

Ces deux honorables sénateurs demandaient le renvoi de la proposition de loi à la Commission des finances.

Le rapporteur réfute les objections qu'on a faites hier à son rapport.

Il estime que le renvoi n'est pas nécessaire; par conséquent il s'y oppose.

La séance continue.

CONSEIL DES MINISTRES

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet.

Le président du Conseil a fait signer par le président de la République un décret désignant M. Laurent, directeur de la comptabilité publique au ministère des Finances, pour suppléer, en qualité de commissaire du gouvernement, le gouverneur général de l'Algérie devant le Conseil supérieur et les délégations financières de l'Algérie.

LA HAUTE COUR

Le garde des Sceaux a fait signer le décret maintenant M. Octave Bernard, président de Chambre à la Cour de cassation, dans ses fonctions de procureur général près la Haute Cour, et nommant MM. Fournier et Rambaud, substituts du procureur général près la Cour d'appel, pour remplir les fonctions d'avocats généraux.

La Haute Cour sera très probablement convoquée par M. Fallières le jeudi 20 juin.

La reine Ranavalo en France

Nous avons annoncé hier le départ de Marseille pour Paris de la reine Ranavalo.

Pendant le trajet, elle a été, dans plusieurs gares, l'objet d'une assez vive curiosité. Ainsi, à Lyon, les curieux étaient nombreux sur les quais de la gare. Ils ont été quelque peu déçus; c'est à peine s'ils ont pu voir le chapeau noir de l'ex-reine malgache, qui, tout le temps, s'est tenue, dans son wagon, à l'abri de la curiosité.

A Mâcon et à Dijon, le public est aussi nombreux. Dans cette dernière ville, on remarque même le préfet de la Côte-d'Or, venu en simple curieux.

La reine et sa suite ont déjeuné et dîné dans le wagon-restaurant avec les voyageurs sans qu'un service spécial leur ait été réservé.

La reine occupait une table avec l'interprète, sa gouvernante et le délégué du ministre. Pendant le dîner, Ranavalo a peu parlé; elle a cependant dit combien Marseille lui avait fait bonne impression et combien elle jugeait la ville belle.

L'arrivée à Paris

Bien que l'événement ne fût pas absolument sensationnel, un grand nombre de curieux stationnaient cependant près de la gare de Lyon, hier soir, à 9 heures. Sur le quai, l'encombrement était tel qu'il a fallu organiser un service d'ordre.

A côté du passage réservé à la sortie du public, on avait aménagé un petit salon dans lequel attendait le lieutenant Durand, attaché à la personne de la reine pendant son séjour à Paris.

Le lieutenant, qui parle le malgache, connaît fort bien la reine; c'est lui qui l'a déjà conduite de Madagascar à la Réunion; il est même le parrain de la petite Marie-Louise, nièce de Ranavalo.

Le train a fait son entrée en gare à 9 h. 50. L'ex-souveraine se trouvait dans le wagon de tête; d'où elle n'est descendue que lorsque les voyageurs furent partis.

M. Lemaire, représentant du ministre des Colonies, l'a conduite auprès de M. Durand qui lui a souhaité la bienvenue en malgache. S'adressant en français à Mme Durand, la reine lui dit :

— Bonjour, Madame, comment allez-vous?

Ranavalo était coiffée d'un large chapeau de paille noire, garni de plumes, et vêtue d'une toilette noire à l'européenne.

Il lui a fallu traverser une véritable cohue pour arriver à son landau qui l'attendait dans la cour de la gare.

Elle a été saluée de nombreux : « Vive Ranavalo! Vive la reine! » cris dont la signification échappe.

Enfin, après que tous les bagages ont été hissés, les voitures partaient pour la rue Pauquet, où la reine habitera un appartement pendant un mois.

Elle était dans le premier landau avec sa tante Ramazindranzana, la petite princesse Marie-Louise, sa nièce.

Arrivée à la rue Pauquet, l'ex-reine de Madagascar a remercié chaudement les personnes qui l'ont accompagnée; puis, très fatiguée, elle est entrée dans ses appartements.

Nous représentons le portrait de la reine d'après un instantané pris le 20 mai à Alger, et nous donnons aussi la photographie de la villa qu'elle habite à Alger.

LA REINE RANAVALO — SA VILLA A ALGER

(d'après une photographie prise le 20 mai)

La « Patrie française » à Saint-Etienne

Saint-Etienne, 30 mai.

Ce soir, à 9 heures, a eu lieu, à la brasserie Hyvert, la réunion organisée par le Comité stéphanois de la « Patrie française », sous la présidence de M. Coutant, délégué du Comité général de Paris, ex-secrétaire du Grand Cercle républicain de Paris.

M. Poméon, président de la section stéphanoise, rappelle les circonstances dans lesquelles naquit la « Patrie française », situation créée par la politique de Waldeck. Il rend hommage à MM. Coppée et Lemaître.

M. Coutant prend ensuite la parole, fait l'historique de l'idée républicaine et termine en donnant rendez-vous aux nationalistes, pour les élections de 1902.

M. Pagat, avocat, parle dans le même sens.

Finalement, sur la proposition de M. Louis Favre, l'ordre du jour suivant est adopté :

« Les électeurs présents à la conférence organisée le 30 mai 1901, par le Comité stéphanois de la « Patrie française » remercient M. Coutant, délégué du Comité de Paris, du concours éloquent et passionné qu'il est venu apporter dans leur ville à l'œuvre de rénovation morale et d'assainissement politique. Ils acclament Jules Lemaître et les organisateurs de la « Patrie française », et s'engagent à soutenir, par tous les moyens de propagande pacifique et légale, l'action énergique qui rendra à la France républicaine la liberté, l'honneur et la prospérité. Ils se séparent au cri de : « Vive la République! Vive la nation! »

Divers incidents se sont produits à la sortie, un coup de revolver a été tiré sans blesser personne.

LE CONCOURS AGRICOLE DE CHATEAUROUX

Châteauroux, 31 mai. — Notre correspondant particulier télégraphie :

Le marquis de Vogüé a inauguré hier le concours agricole de Châteauroux à l'occasion du centenaire de la Société agricole de l'Indre.

Il a été reçu par M. d'Astier qui lui a annoncé son élection à l'Académie française.

A la séance du soir, M. de Vogüé a prononcé un discours sur l'union nécessaire du capital et du travail dans l'agriculture; on opérera ainsi le rapprochement des classes dont la Société de l'Indre donne l'exemple.

Le rapport de M. Ratouis de Limay sur l'histoire centennale de la Société, et celui de M. Ringelman sur la terre du Plessis et les études qu'on y a poursuivies ont été très écoutés.

M. Marchien a fait l'éloge de la famille la plus méritante : la famille Pigelet, à laquelle a été décernée une médaille et un objet d'art.

M. Pissavy a reçu une médaille d'or grand module.

F.

LA LANGUE MALGACHE

La langue parlée par notre royale hôtesse appartient à la famille des langues *malayo-polynésiennes* parce qu'elles sont parlées dans la majorité des îles du Grand Océan, et que la langue *malaise* en est le type. C'est une langue *agglutinative*. Un certain nombre des mots racines retiennent l'idée fondamentale principale autour de laquelle viennent se grouper, au moyen de préfixes (avant-syllabes), de suffixes (arrière-syllabes) diverses autres idées accessoires qui, de fait, perdent leur valeur indépendante et n'ont plus qu'une portée relative. C'est ce groupement, ce rattachement de racines secondaires autour de la racine fondamentale qu'on nomme précisément l'*agglutination*. Voici un exemple : le mot malgache *Ady* renferme l'idée de lutte, combat, guerre; au moyen du préfixe *Mi*, on fera *Miady* : lutter, combattre; avec le préfixe *Mamp*, on formera le causatif *Mampiady*, faire battre; *Mpiady*, le lutteur. Au moyen du préfixe *Fi* et du suffixe *Ana* ajouté à l'idée principale : Ady, on formera le mot *Fiadiana*, ce qui sert à la lutte, les armes, etc.

Le malgache est particulièrement doux et musical; les voyelles, surtout a, i et ou, abondent, aussi l'a-t-on avec raison appelé l'*italien de l'hémisphère austral*. Voici la dernière partie de la Salutation angélique : *Sainte Marie*, etc..... Masina Mary, renin Andriamanitra mivavaho ho anay mpanota ankehitriny ary amy androhafatesanay.

Prononcez *o* comme ou et *cry* comme ei.

EXPLORATEURS FRANÇAIS

ASSASSINÉS AU PÉROU

New-York, 31 mai. — On télégraphie de Lima, 31 mai, au *New-York Herald*, qu'un télégramme de Cuzco annonce qu'un Italien nommé Gianone, a assassiné les explorateurs français Revesaux et Lemonnier, dans la vallée de la Convention. Des Indiens ont tué Gianone.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE D'ÉCONOMIE SOCIALE

La *Société internationale d'économie sociale* et les *Unions de la paix sociale* fondées par F. Le Play ont ouvert hier solennellement leur 20e Congrès annuel sous la présidence de M. Jacques Piou, député.

La séance s'est ouverte par une allocution fort applaudie de M. Aubertin, maître des requêtes honoraire au Conseil d'État, président de la Société.

Après un rapport excessivement remarquable de M. Etcheverry, ancien député, sur les mérites des titulaires du prix Marie-Jeanne de Chambrun, destiné à honorer les vertus de famille et l'attachement à l'atelier, M. Piou a prononcé un discours, interrompu par d'unanimes applaudissements.

Nous en citons quelques-uns des principaux passages, regrettant de ne pouvoir le donner tout entier.

DISCOURS DE M. PIOU

Union, paix sociale! Ce sont des mots magiques. Quelles nobles pensées, quelles brillantes perspectives ils évoquent! Pourquoi faut-il qu'en les prononçant, une secrète angoisse se mêle aux espérances qu'ils éveillent.

Vous parlez d'union, Messieurs, et des semeurs infatigables, professionnels de la haine, jettent à pleines mains sur le sol des germes de division. Vous parlez de paix sociale, et des cris de guerre retentissent de toutes parts, jusque dans les sphères élevées où l'apaisement serait le premier des intérêts, et l'équité le premier des devoirs.

Ce qui fait la puissance et le péril du socialisme, ce n'est pas la valeur doctrinale des thèses qu'enseignent les docteurs en sociologie, ce sont les sentiments dont il procède : l'impatience d'une vie difficile, l'âpre désir d'une destinée meilleure, les ambitions que les mécomptes ont changées en colères et, surtout, une immense aspiration vers un état social nouveau où le bonheur et le bien-être seraient répartis entre tous les hommes avec une égale largesse.

— Que reprochez-vous au christianisme? demandait-on à l'un des chefs socialistes d'un pays voisin. — Il apprend la résignation aux ouvriers, répondit-il. — Mais la résignation n'implique pas l'abdication de ses devoirs, elle n'est pas la soumission passive aux abus de la force. Elle est l'acceptation virile des épreuves inévitables attachées à la condition humaine.

Le christianisme, d'ailleurs, n'enseigne pas seulement la résignation à ceux qui souffrent et peinent, il enseigne, il commande la justice aux heureux et aux riches ; il la leur impose comme une loi divine dont la violation fait d'eux des maudits.

Puis M. Piou dit que l'assaut tenté, il y a trente ans, — la Commune — qui devait suffire pour leur livrer la place, a été un échec.

Puis un jour est enfin venu où s'apercevant que les vieilles barrières étaient à terre et que la voie était libre, ils ont pensé que la vieille méthode révolutionnaire devenait inutile et qu'il fallait inaugurer une tactique nouvelle.

Plus de violence, ont-ils dit, la marche en avant pacifique et légale suffit désormais. L'agression par la force a cessé d'être en honneur. C'est la politique par étapes qui a toutes les faveurs. L'infiltration des idées se substitue à la révolution à main armée.

L'opportunisme appliqué au socialisme, la révolution sociale avec le concours du gouvernement légal. Quel rêve! Et ce rêve est en train de s'accomplir.

Ce parti de combat, transformé en parti constitutionnel, a un représentant dans les conseils du gouvernement, dans quelques mois, il réclamera la présidence du Conseil.

Après avoir fermé les yeux sur les méfaits d'un gouvernement encore imbu d'habitudes rétrogrades, il faut encore fermer l'oreille aux plaintes des victimes du capital, abandonner à leur malheureux sort des ouvriers qui ont, sur leur conseil, quitté le travail sans l'ombre d'un prétexte, et faire échouer ensuite soi-même la grève générale, la grande machine de guerre des temps héroïques.

Il y a bien des querelles, on se houspille, on s'excommunie, on se flétrit, on se sépare même. Mais tout ce bruit est pour la galerie. Intransigeants et centre-gauche sont trop avisés pour se brouiller avec le pouvoir qu'un des leurs détient et s'aliéner le patronage officiel à la veille des élections.

La conquête des pouvoirs publics a toujours été la première ambition des socialistes; ils la réalisent doucement, à petit bruit... avec de bonnes alliances et sans coup férir.

Au lieu d'escalader les murs au risque de tomber dans le fossé, ils entrent tranquillement dans la place, sous la conduite de sentinelles chargées de la garder.

Une fois installés au pouvoir, n'ont qu'à utiliser le vieil outillage administratif qui marche toujours malgré son long usage à faire des fonctionnaires, des agents de propagande, une armée de combat. Ils conduiront ainsi le pays pas à pas à la grande expérience socialiste, c'est-à-dire à la grande culbute.

Tel qui s'effrayait jadis du radicalisme de M. Thiers est aujourd'hui ravi de la modération de M. Millerand.

Ce mouvement tournant du socialisme révolutionnaire ne vous trompe ni ne vous rassure. Vous n'entendez être ni dupes ni complices.

. . . . . .

C'est l'heure où jamais d'en finir avec les illusions et de secouer la torpeur du public. Vous le dites très haut. Dieu veuille qu'on vous écoute. Vous ne cessez de lutter par la parole, par le journal, par le livre, par les œuvres; vous ne cessez d'opposer la raison à l'utopie, la fraternité à la haine, la justice à la violence.

LA REINE WILHELMINE A BERLIN

Berlin, 31 mai. — Après la revue du printemps de la garnison de Berlin, qui a été passée par l'empereur et à laquelle ont assisté la reine Wilhelmine, le prince Henri des Pays-Bas et le grand-duc de Mecklembourg-Schwérin, la reine des Pays-Bas, qui avait pris place dans la même voiture que l'impératrice, a été saluée sur le Parizer Platz, au nom de la ville de Berlin, par le premier bourgmestre, qui attendait les souveraines à la tête de députations de la municipalité et du Conseil municipal.

24 jeunes filles étaient également venues rendre hommage à l'impératrice et à la reine Wilhelmine, à laquelle le bourgmestre a adressé une allocution. Une des jeunes filles a remis à cette souveraine un bouquet aux couleurs des Pays-Bas.

La reine Wilhelmine l'a remercié, et s'est ensuite rendue au château royal avec l'impératrice, au milieu des vivats enthousiastes de la foule.

L'empereur, qui était à cheval, a conduit au château, après la revue, une compagnie portant le drapeau. Il avait à sa droite le prince Henri des Pays-Bas, et à sa gauche le grand-duc de Mecklembourg-Schwérin.

PÈLERINAGE DES HOMMES A JÉRUSALEM

Départ le 28 août — Retour le 20 septembre

S. G. Mgr l'archevêque de Cambrai fait écrire au président du Comité des Pèlerinages :

De la part de S. G. Mgr l'archevêque de Cambrai :

Cambrai, le 24 mai 1901.

Mgr l'archevêque, rentré hier soir de sa tournée pastorale, a pris connaissance de la lettre que vous lui avez adressée à la date du 15 de ce mois, et me charge de vous transmettre la réponse.

De grand cœur, Sa Grandeur approuve et bénit votre projet d'un Pèlerinage d'hommes à Jérusalem au cours de l'été. Puisse-t-il être nombreux et très fervent, ce nouveau Pèlerinage de Pénitence! Puisse-t-il attirer sur notre chère France la grâce si désirée du réveil de l'esprit et des énergies catholiques dans les masses!

Mgr l'archevêque bénit aussi tous les promoteurs et les directeurs zélés de ces grandes et pacifiques croisades.

En vous transmettant cette réponse de Sa Grandeur, permettez-moi, Révérend Père, de vous offrir l'expression de mes sentiments profondément respectueux en Jésus-Christ.

ALBERT SONNERI.

De S. G. Mgr l'évêque d'Agen :

Agen, le 24 mai 1901.

Mgr l'évêque d'Agen a reçu votre communication et me charge d'y répondre en son nom.

Le prélat bénit de tout cœur la pensée que vous avez eue d'organiser un Pèlerinage d'hommes à Jérusalem, et souhaite à votre projet plein succès. Son diocèse est un de ceux où s'est constitué un des premiers Comités de Terre Sainte. Sa Grandeur a présidé bien des fois les fêtes de propagande organisées par le Comité diocésain. Elle connaît et apprécie l'intérêt privé et national qu'offre le Pèlerinage aux Saints Lieux. Elle ne peut que souhaiter la multiplication sur notre terre de France de ces vaillants et pieux croisés qui vont faire en Orient œuvre religieuse et patriotique, et qui rapportent des Saints Lieux une foi plus ferme, une ferveur plus vive, et, en l'âme, comme une inoubliable vision de l'Evangile évoqué.

Agréez, etc.

V. LESPINASSE, *vicaire général.*

M. HUON DE PENANSTER

Un télégramme de Lannion nous apporte la nouvelle de la mort de M. Huon de Penanster, sénateur des Côtes-du-Nord.

M. de Penanster a eu une vie droite et une. Depuis le premier jour jusqu'au dernier, il a été, sans une défaillance, fidèle à son Dieu et à ses principes politiques.

Sa carière politique a été bien remplie, sans que jamais il ait été mû par des sentiments d'ambition personnelle.

Il ne recherchait pas les suffrages populaires, les suffrages populaires venaient à lui. Il ne sollicitait pas la confiance des électeurs, il la méritait.

Conseiller général de 1861 à 1895, époque à laquelle il ne s'est pas présenté, adjoint au maire de Lannion en 1866, révoqué le 4 septembre 1870, membre de l'Assemblée nationale, député élu en 1876 et 1877, sénateur depuis 1886, M. de Penanster a toujours voté avec une fière indépendance, pour le droit, la justice et la liberté.

Il ne mérite pas seulement les regrets de sa famille, de ses amis et de ses électeurs; il sera regretté de tous ses collègues et de tous ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher.

ÉCHOS RELIGIEUX

Le pèlerinage belge à Lourdes

On mande de Lourdes :

Les 700 pèlerins partis d'Anvers mardi, vers midi, sont heureusement arrivés à Lourdes mercredi dans la soirée.

CROIX

NOS AMIS DÉFUNTS

M. l'abbé Lebas, recteur de Saint-Domineuc (Ille-et-Vilaine). — M. le chanoine Barré, curé doyen de Mauron (Morbihan), 64 ans. — Mme la comtesse Isidore Hay des Nétumières, 80 ans, à Erbrée. Femme d'une haute distinction et d'une grande charité. — M. l'abbé Lavaud de Lestrade, professeur au Grand Séminaire de Clermont-Ferrand qui a enseigné les sciences depuis cinquante ans. — Mme Vve Moore, à Paris, à 41 ans. Mère de deux jeunes ouvriers de la Maison de la Bonne Presse.

DOUX CŒUR DE MARIE, PRIEZ POUR EUX!

(300 jours d'indulgences.)

MARIAGES

On recommande aux prières :

Le mariage de Mlle Hélène Lecoux avec M. Jean Degrenne, à Tourcoing.

RECOMMANDATION

Une mission qui sera donnée dans la paroisse de Villecoin (Seine-et-Oise), du 2 au 16 juin.

UNE « CROIX » GRECQUE

Une bonne nouvelle nous arrive de Patras. Une *Croix* y est apparue et s'y publie en grec, sous le patronage de l'apôtre saint André et les auspices de S. G. Mgr Ierotheos, archevêque de cette ville.

Nous saluons avec plaisir ce nouveau confrère, O ΣΤΑΥΡΟΣ.

QUESTIONS A NOS LECTEURS

1° Existe-t-il un ouvrage ou une étude de revue sur les *Jours décorés*?

2° Pourrait-on nous procurer la brochure protestante : *Vive la France!* et toutes autres brochures de propagande qui insistent sur la prétendue déchéance des nations catholiques?

S'adresser à notre Secrétariat général, 5, rue Bayard, Paris.

102 FEUILLETON DE LA « CROIX »

1er juin 1901

LE

SENTIER DU GRAND CALVAIRE

Episode de la guerre 1870-1871

V

Feu d'artifice

Dans un sublime élan de patriotisme, la France, à force de sacrifices, venait de réunir le dernier des cinq milliards, et déjà se pressaient vers la frontière les masses allemandes, foulant une dernière fois, des talons de leurs bottes, le sol de la patrie délivrée.

A peine les Prussiens avaient-ils évacué Valforest que le petit village se couvrit de drapeaux tricolores et, en toute hâte, organisa l'illumination que pouvaient apercevoir les ennemis, jetant, dans la nuit, un suprême regard vers les beaux pays qu'ils étaient contraints de quitter.

Kinlen, plus remuant et plus bourdonnant que jamais, se prodiguait, se multipliait. D'après ses ordres une escouade de jeunes gens amoncelaient à la cime d'une colline des branches et des fagots destinés à constituer un énorme feu de joie que, d'après les dires du bon maire, « Guillaume et Bismarck verraient de Berlin ».

Aux premières ombres du crépuscule, toutes les fenêtres se garnirent de lanternes vénitiennes, de bougies, de lampions, de simples quinquets, dont l'ensemble formait des ruisseaux de feux courant de maison à maison.

Mme de Kerdinel, Blanche et Kate admiraient ce coup d'œil, suivies à peu de distance par le comte, Wilhem et M. de Bellenades.

Depuis le départ des Allemands, il n'était plus question du lieutenant Bernard, et à chaque instant les paysans croissant le petit groupe se plaisaient à saluer l'officier de son véritable nom.

Celui-ci montrait une gaieté folle et, tout en racontant de joyeuses anecdotes, dirigeait, sans qu'il s'en aperçussent, les promeneurs vers La Perrière.

Une salve de coups de fusils éclata derrière la mairie, et, à ce signal, s'embrasa le bûcher préparé par Kinlen. Les flammes s'élevaient haut dans le ciel, et la fumée rougeoyante emportait dans ses volutes des gerbes d'étincelles.

Mais l'attention des habitants de Valforest ne tarda pas à se détourner du brasero. En face, de l'autre côté de la vallée, la montagne entière semblait s'incendier, tandis que le ciel fulgurait comme en une subite aurore boréale.

— La Perrière brûle! s'écria Wilhem en contemplant ce spectacle.

Et son exclamation traduisait l'opinion générale, car déjà, dans le village, retentissait le cri sinistre :

— Au feu! A La Perrière!

Au même instant sortit de la fournaise une immense fusée qui, s'élevant dans le ciel à une hauteur prodigieuse, déflagra avec un bruit de tonnerre et couvrit un quart de l'horizon d'une pluie d'étoiles bleues, blanches et rouges. A peine celle-ci était-elle éteinte qu'une seconde vint la remplacer pour être immédiatement suivie d'une troisième. Puis ce furent des bombes, des pétards : on tirait à La Perrière un superbe feu d'artifice.

La foule, un instant terrorisée par la crainte d'un sinistre, hurlait et trépignait. Ne connaissant pas le propriétaire, elle acclamait le château et alternait les cris de : « Vive la France! » et « vive La Perrière! »

— J'ignore quel est le particulier qui a acheté la propriété des Lécuyer, grommelait, tout en hâtant le pas, Wilhem pris de curiosité, mais ce lapin-là m'a tout l'air d'avoir dans les veines du sang plus français que celui des anciens châtelains, et je serais heureux de lui serrer la main.

Devant la grille toute ouverte, se tenaient des domestiques en livrée. Les arbres du parc projetaient leurs ombres énormes sous la flamme des feux de bengale. Devant la façade du château, les pièces d'artifice laissaient tomber des cascades d'or et de diamants.

M. de Bellenades se rapprocha de Blanche.

— Comment trouvez-vous ce coup d'œil, Mademoiselle?

— Absolument féérique! Je n'ai jamais rêvé rien d'aussi beau.

— Je suis bien heureux qu'il vous plaise.

Se tournant alors vers M. de Kerdinel et lui montrant les portes ouvertes :

— Monsieur le comte, si nous entrions chez..... votre fille?....

— En même temps, il s'effaçait et, du geste, invitait ses amis à pénétrer dans le parc.

— De deux choses l'une, marmotta entre ses dents Wilhem : ou c'est lui qui devient fou, ou c'est moi qui ai la berlue.

— M'expliquerez-vous?.... demandait le comte.

— Tout à l'heure, au salon, si vous le voulez bien. Mais il faut que tous ces braves gens profitent de la fête.

Et, s'adressant à la foule qui se tenait respectueusement derrière la grille :

— Entrez mes amis, et accompagnez-nous jusqu'à la terrasse, nous viderons ensemble un verre à la délivrance de notre chère patrie.

— Vive M. de Bellenades, notre maître! crièrent les domestiques.

— Vive M. de Bellenades! reprirent en échos tous les spectateurs, subitement éclairés par l'acclamation des serviteurs.

Tous se précipitèrent à la suite du nouveau châtelain qui conduisait ses amis vers le grand perron de marbre.

— J'ai acheté tout cela tel quel, et dans le parc comme dans le château, les modifications à apporter sont nombreuses. Mais je ne pouvais entreprendre cela tout seul : j'ai compté sur la collaboration de Mlle Blanche.

— C'est mal de m'avoir caché tout cela, fit celle-ci d'un ton de reproche.

— J'avais fait cette acquisition assez longtemps avant d'avoir été agréé par votre famille et par vous, Mademoiselle. Je ne pouvais pas en parler à ce moment, d'abord parce que M. de Bellenades était remplacé alors par le lieutenant Bernard, et, en second lieu, parce que des gens mal intentionnés auraient pu voir dans cet acte une simple manœuvre qui n'aurait pas été très digne. J'ai donc cru bien faire en me taisant jusqu'à aujourd'hui.

Pour toute réponse, M. de Kerdinel serra la main du fiancé de sa fille. Quant à Wilhem, il maugréait.

— Toutça, c'est très bien; mais vis-à-vis de moi vous n'aviez pas les mêmes raisons et vous auriez bien pu me mettre dans la confidence.

Kinlen accourant tout essoufflé, vint interrompre cette causerie.

(*La fin à demain.*)

RAOUL DE VAL-HAMON.

LE JUBILÉ

Nous avons édité, sur le Jubilé de 1900 :

1° Un volume très attrayant LE JUBILÉ, par M. le chanoine GUERNON, archiprêtre de Bône, 64 pages, couverture en couleurs. Prix : 0 fr. 10 port, 0 fr. 05.

Remises : 7 pour 6, 15 pour 12, 70 pour 50 150 pour 100.

2° Une feuille illustrée, LE JUBILÉ, format des *Causeries du dimanche*, 4 pages. Prix : un *demi-centime* à partir de 100 exemplaires port en sus par colis-postal.

Bien indiquer si l'on désire le volume ou la feuille.

5, RUE BAYARD, PARIS, VIIe